

Leur temps de travail en échange de notre temps de vie

Position des DP CGT

Les Délégués du Personnel CGT ne voteront pas le principe du fractionnement, car ils considèrent que les congés appartiennent aux salariés. Si la direction veut fabriquer à tout prix des voitures en été, libre à elle de faire appel à des volontaires.

**Il ne faut pas oublier que les 4 semaines de congés en été,
C'EST LA LOI !!!**
Contrairement au discours de certains.

Seuls les Délégués du Personnel peuvent fractionner ces 4 semaines.

Qui votera dans chaque syndicat ?

Vous les connaissez, ils sont 13 votants parmi les ouvriers et 3 parmi les employés, techniciens et agents de maîtrise, voici la liste :

DELEGUES DU PERSONNEL				
Coll.	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	RICHARD Emmanuel	CGT	LITTERIO David	CGT
1	CHARLIER Michael	CGT	FROUSSART Richard	CGT
1	PIERARD Benoit	CFDT	KALUZNY Dany	FO
1	RENTIER Laurent	FO	PAQUET Alex	FO
1	RAHEM Karim	FO	TROTIN Bernard	FO
1	DERKACZ François	FO	KARMUSIK Valérie	FO
1	HAMIZI Hamid	FO	ANTOINE Patrick	FO
1	CHARLIER Stéphane	FO	CARVALHAIS Manuel	FO
1	GOURDIN Pascal	SIA	RAVILLON Benoit	SIA
1	TINANT Marc	UNSA	FRANCOIS Gilles	UNSA
1	DECARREAU Charly	UNSA	BOULANGER Jérôme	UNSA
1	VUIBERT Brice	UNSA	LE BORGNE Jean-Claude	UNSA
1	LORET Stéphane	UNSA	NOIZET Erick	UNSA
2	PERU Yannick	CFE/CGC	RAGON Vincent	CFE/CGC
2	JAUNIAUX Vincent	CFE/CGC	FAGIS Hugues	CFE/CGC
3	LHOTE Stéphane	CFE/CGC	BRESSION Pascal	CFE/CGC



*Ouvrir la porte au fractionnement des congés
c'est autorisé le patron à racketter
notre 4^{ème} semaine de congés d'été.
Le patron glisse son pied à travers la porte,
il défonce nos droits pour notre 4^{ème} semaine,
et en semaine 43, la déporte !!!*

G.H.P. (Garantie Hebdomadaire de Production) : quelques précisions

Le **recours outrancier** de la **G.H.P.**, notamment au ferreux et certains secteurs Aluminium, a considérablement **altéré nos conditions de travail**, impactant directement **notre vie de famille**.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

La direction a mis en place « **un accord interne sur la GHP** » qui impose les séances supplémentaires aux salariés et cela souvent au dernier moment !

Quels sont les syndicats qui ont permis et approuvé la **GHP à CHARLEVILLE ?**

C'est **FO, UNSA et SIA !**

Mais l'accord GHP n'a pas suffi, ils sont encore allés plus loin !!!

Le secrétaire CE a réclamé un vote pour arrêter les CE Exceptionnels lors des GHP, afin d'alléger le travail de la direction et surtout son travail **de secrétaire CE.**

Il a même évoqué :

« qu'il faudrait faire des CE exceptionnels chaque semaine, etc... »

Le plus grave c'est que sa demande a été exhaussée puisque les syndicats présents au CE du 8 janvier 2015 ont donné un avis favorable.

Seule la CGT a donné un avis défavorable.

La CGT a bien prévenu des dangers, et que la direction ferait un usage intempestif des GHP sans que les syndicats puissent défendre l'intérêt des salariés.

Suite à ce vote comment cela se passe-t-il aujourd'hui ?

Un mail de la direction qui nous informe de séances supplémentaires (le mercredi à midi pour le vendredi qui suit). On est donc prévenu 48 H00 plus tôt et nous ne pouvons plus rien dire pour défendre les salariés, on est muselé puisqu'il n'y a même plus de CE exceptionnel !

Vous pouvez remercier le secrétaire du CE ainsi que ceux qui ont approuvé sa demande !!!!!

Cela arrange bien la direction ainsi que le secrétaire du CE, plus de procès-verbal à établir et plus de réunion CE exceptionnel à faire pour la GHP.

Et les salariés subissent les méfaits de l'accord flexibilité !